

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Accueil > Trouver une certification > Répertoire national des certifications professionnelles > DE - Conseiller en économie sociale familiale

← Retour à la recherche

DE - Conseiller en économie sociale familiale

Code de la fiche :
RNCP37678

Etat :
Active

 Télécharger la fiche

 Aide en ligne

 Supplément Europass : FR - EN

L'essentiel

 Nomenclature
du niveau de qualification

Niveau 6

 Code(s) NSF

332 : Travail social

 Formacode(s)

44084 : Économie sociale familiale

 Date de début des
parcours certifiants

01-09-2023

 Date d'échéance
de l'enregistrement

31-08-2026

Certificateur(s)

Résumé de la certification

Blocs de compétences

Secteur d'activité et type d'emploi

Voie d'ac

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Base légale

Pour plus d'informations



Top

Certificateur(s)

Nom légal	Siret	Nom commercial	Site internet
Ministère chargé de la solidarité	-	-	-
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE	11004401300040	-	-

Résumé de la certification

Objectifs et contexte de la certification :

Le conseiller en économie sociale familiale est un professionnel du travail social. Il exerce, dans le cadre d'un mandat ou de missions institutionnels. Il accompagne, dans une démarche éducative et sociale globale, des personnes, des groupes ou des familles dans les domaines de la vie quotidienne.

Le conseiller en économie sociale familiale intervient dans une démarche éthique et selon des principes déontologiques dans le respect de la singularité de la personne, de l'altérité et du collectif.

Il favorise l'instauration d'une relation à la personne en adoptant une posture d'accueil et d'écoute.

Il questionne son intervention dans une démarche réflexive et s'inscrit dans une analyse partagée de sa pratique professionnelle.

Conditions d'exercice et modalités d'intervention :

En fonction de son cadre institutionnel et de ses missions, il peut animer des groupes ou coordonner des actions.

Il collabore également avec des équipes pluridisciplinaires et pluri-institutionnelles du territoire.

Son intervention s'inscrit de façon complémentaire et spécifique dans un large réseau de partenaires et dans des dynamiques de développement social local lorsqu'il participe à l'élaboration de diagnostics partagés et de projets sociaux et de territoires, à partir du champ qui les concerne.

Il est force de proposition auprès des décideurs et contribue à faire évoluer les offres de services des institutions dans son champ d'intervention en fonction de l'expression des besoins des populations.

Le conseiller en économie sociale familiale est en veille et développe une expertise sur les évolutions du secteur ou de l'environnement dans lequel il agit et intervient. Il intègre les évolutions dans son activité et dans ses modes d'intervention.

Activités visées :

Le conseiller en économie sociale familiale favorise la promotion des personnes dans leur environnement.

Il contribue au développement du lien social et familial, à la lutte contre l'isolement, à l'inclusion sociale, à l'insertion professionnelle, à l'autonomie des personnes accompagnées et à l'exercice de la citoyenneté. Il crée les conditions de participation et de mobilisation des personnes à toutes les étapes de l'accompagnement social dans une dynamique de coconstruction.

Le cœur de métier du conseiller en économie sociale familiale est l'expertise dans les domaines de la vie quotidienne.

Il s'appuie sur ses connaissances dans le champ des sciences appliquées et des sciences humaines et sociales pour transmettre des savoirs et des savoir-faire relatifs à la vie quotidienne.

Il vise la valorisation et/ou l'appropriation de compétences par les personnes, les familles et les groupes.

Il élabore des préconisations et met en œuvre des actions de conseil, d'information, d'animation, de formation avec les personnes pour améliorer leur vie au quotidien, favoriser leur autonomie et leur socialisation.

Il peut être aussi amené à être personne ressource auprès de différents acteurs institutionnels et à mettre en place des actions de prévention à destination de publics cibles.

Son intervention vise à permettre aux publics concernés d'accéder à leurs droits, de prévenir et/ou de gérer les domaines de leur vie quotidienne, tels que : consommation, logement, habitat, emploi, formation, alimentation, santé, gestion budgétaire, loisirs et culture.

Il peut notamment intervenir à des moments clés de la vie des personnes (naissance, décès, chômage, séparation, retraite, maladie).

Pour ce faire, il privilégie la participation active et permanente des personnes, l'expression de leurs besoins, l'émergence de leurs potentialités et la maîtrise de leur environnement domestique.

Il mène un accompagnement social dans les domaines de la vie quotidienne, dans une dimension socio-économique et éducative.

Il identifie ou recueille l'expression des besoins des personnes ou des groupes. Pour mener l'accompagnement social, le conseiller en économie sociale familiale fait reposer ses actions sur des interventions individuelles et collectives.

Dans le cadre de l'accompagnement social individuel, il évalue la situation, conseille et négocie les actions à mettre en place avec la personne.

Dans le cadre de l'accompagnement social individuel et collectif, il met en œuvre différentes méthodologies d'intervention, notamment des interventions sociales collectives, d'accompagnement éducatif budgétaire, d'intervention sociale d'aide à la personne.

Pour faire remonter l'expression des besoins sur les territoires, il réalise des diagnostics sociaux et territoriaux partagés avec les personnes, les habitants, les acteurs institutionnels et associatifs.

Il conçoit et conduit des projets de développement social territorial. Il peut être amené à développer des projets d'innovation sociale.

Il inscrit sa pratique dans une approche pluridisciplinaire et partenariale.

En lien avec son contexte institutionnel, il peut être amené à concevoir, coordonner et animer l'intervention d'autres professionnels.

Dans un but de transmission de connaissances et de savoir-faire professionnels, et après l'acquisition d'une expérience significative, le professionnel participe au processus de professionnalisation y compris en exerçant des fonctions de référent professionnel auprès des personnes en formation (initiale ou continue) en lien avec les établissements de formation.

Compétences attestées :

Analyse de situations sociales liées à la vie quotidienne :

- Assurer une veille sociale, technique, scientifique, juridique pour l'analyse d'un phénomène social lié à la vie quotidienne
- Concevoir des actions de conseil, d'animation et de formation dans les domaines de la vie quotidienne

Conseil à visée sociale dans les domaines de la vie quotidienne :

- Adapter sa pratique, son expertise en tenant compte de la profession, des savoirs et des techniques
- Conseiller les personnes
- Réaliser une étude technique dans les domaines de la consommation, du budget, de l'habitat-logement, de l'environnement-énergie, de la santé-alimentation-hygiène
- Concevoir et mettre en œuvre des projets pour la gestion locale de l'environnement avec les habitants et les institutions
- Elaborer un budget ; constituer le dossier de financement
- Gérer le budget d'une action individuelle ou collective
- Coordonner une équipe x Garantie de la cohérence des interventions des différents membres de l'équipe

Conduite de l'intervention sociale auprès des publics :

- Etablir une relation professionnelle dans un cadre éthique
- Instaurer une relation d'accompagnement social
- Analyser et diagnostiquer une situation dans sa complexité et sa globalité
- Co-construire un plan d'action négocié et accompagner sa mise en œuvre
- Evaluer les résultats de l'intervention en favorisant l'implication de la personne
- Rechercher et organiser les ressources nécessaires au projet collectif
- Mettre en place une relation d'aide, un accompagnement au plan collectif
- Impulser, conduire des actions collectives d'animation, de formation, de conseil et d'information auprès des groupes dans les domaines de la vie quotidienne
- Evaluer en continu le projet collectif
- Concevoir et conduire des projets à dimension territoriale
- Impulser et accompagner une dynamique d'équipe projet

Accompagnement éducatif budgétaire :

- Analyser les besoins d'un public
- Mettre en œuvre un accompagnement éducatif budgétaire

Expression et communication écrite et orale :

- Elaborer une stratégie de communication à destination de différents publics

Communication professionnelle en travail social :

- Elaborer une stratégie de communication à destination de différents publics, des professionnels, des partenaires, de son institution
- Transmettre des informations auprès des différents acteurs dans un cadre éthique
- Appréhender et mobiliser l'environnement numérique

Connaissance et analyse des contextes institutionnels :

- Développer des actions en partenariat, en réseau et participer à la dynamique institutionnelle
- Respecter les logiques institutionnelles et les stratégies organisationnelles
- Participer à l'élaboration de documents contractuels avec les partenaires

Mobilisation des acteurs et des partenaires :

- Représenter le service, l'établissement, l'institution
- S'inscrire dans un travail d'équipe en interne, pluriprofessionnel, pluri-institutionnel
- Identifier et analyser les dynamiques territoriales
- Incrire des actions en partenariat et en réseau dans une dynamique territoriale
- Assurer une fonction de médiation et de négociation
- Assurer une veille sur les politiques publiques

Modalités d'évaluation :

L'acquisition des compétences est évaluée par des épreuves écrites, orales, la rédaction et la soutenance d'un mémoire de pratique professionnelle.

Blocs de compétences

RNCP37678BC01 - Analyse de situations sociales liées à la vie quotidienne

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Assurer une veille sociale, technique, scientifique, juridique pour l'analyse d'un phénomène social lié à la vie quotidienne</p> <p>Concevoir des actions de conseil, d'animation et de formation dans les domaines de la vie quotidienne</p>	<p>Epreuve : mémoire de pratique professionnelle L'épreuve consiste en l'élaboration d'un mémoire de pratique professionnelle visant à montrer l'appropriation des compétences à mettre en œuvre dans l'exercice du métier et la mobilisation de compétences méthodologiques et de connaissances en sciences humaines et sociales au service des pratiques professionnelles du travail et de l'intervention sociale L'épreuve est organisée comme suit : rédaction individuelle du mémoire de pratique professionnelle de 40 à 45 pages (hors annexes) soutenance individuelle du mémoire de pratique professionnelle d'une durée de 40 minutes dont 10 minutes de présentation par le candidat et 30 minutes d'échange avec les examinateurs. La note de l'écrit est attribuée par les examinateurs avant la soutenance. La note finale retenue est la moyenne de la note obtenue à l'écrit et de la note obtenue à la soutenance.</p>

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
	Examinateurs : un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur

RNCP37678BC02 - Conseil à visée sociale dans les domaines de la vie quotidienne

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Adapter sa pratique, son expertise en tenant compte de la profession, des savoirs et des techniques</p> <p>Conseiller les personnes</p> <p>Compétences validées en brevet de technicien supérieur « économie sociale familiale »</p> <p>Réaliser une étude technique dans les domaines de la consommation, du budget, de l'habitat-logement, de l'environnement-énergie, de la santé-alimentation-hygiène</p> <p>Concevoir et mettre en œuvre des projets pour la gestion locale de l'environnement avec les habitants et les institutions</p> <p>Elaborer un budget ; constituer le dossier de financement</p> <p>Gérer le budget d'une action individuelle ou collective</p> <p>Coordonner une équipe x Garantie de la cohérence des interventions des différents membres de l'équipe</p>	<p>Epreuve : analyse à visée socioéducative dans les domaines de la vie quotidienne</p> <p>L'épreuve consiste à partir d'une problématique retenue de façon concertée entre l'étudiant et le référent professionnel, en la présentation orale d'une analyse d'une intervention socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne.</p> <p>L'épreuve orale individuelle d'une durée de 30 minutes dont 10 minutes de présentation par le candidat et 20 minutes d'échange avec les examinateurs.</p> <p>Examinateurs : un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur</p>

RNCP37678BC03 - Conduite de l'intervention sociale auprès des publics

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Etablir une relation professionnelle dans un cadre éthique</p> <p>Instaurer une relation d'accompagnement social</p> <p>Analyser et diagnostiquer une situation dans sa complexité et sa globalité</p> <p>Co-construire un plan d'action négocié et accompagner sa mise en œuvre</p> <p>Evaluer les résultats de l'intervention en favorisant l'implication de la personne</p> <p>Rechercher et organiser les ressources nécessaires au projet collectif</p> <p>Mettre en place une relation d'aide, un accompagnement au plan collectif</p> <p>Impulser, conduire des actions collectives d'animation, de formation, de conseil et d'information auprès des groupes</p>	<p>Epreuve : intervention sociale individuelle ou collective</p> <p>L'épreuve consiste en la présentation écrite d'une intervention sociale individuelle ou collective issue de la formation pratique.</p> <p>L'épreuve est organisée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> réécriture individuelle d'un document de 10 à 12 pages maximum soutenance individuelle d'une durée de 30 minutes dont 10 minutes de présentation par le candidat et 20 minutes d'échange avec les examinateurs. <p>Examinateurs : un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur</p>

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>dans les domaines de la vie quotidienne</p> <p>Evaluer en continu le projet collectif</p> <p>Concevoir et conduire des projets à dimension territoriale</p> <p>Impulser et accompagner une dynamique d'équipe projet</p>	

RNCP37678BC04 - Accompagnement éducatif budgétaire

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Analyser les besoins d'un public</p> <p>Mettre en œuvre un accompagnement éducatif budgétaire</p>	<p>Epreuve : étude d'une situation d'accompagnement éducatif budgétaire</p> <p>L'épreuve consiste en l'étude d'une situation d'accompagnement éducatif budgétaire.</p> <p>Devoir sur table d'une durée de 3 heures</p> <p>Correcteurs : un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur</p>

RNCP37678BC05 - Expression et communication écrite et orale

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Elaborer une stratégie de communication à destination de différents publics</p>	<p>Bloc de compétences validé en brevet de technicien supérieur "économie sociale familiale"</p>

RNCP37678BC06 - Communication professionnelle en travail social

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Elaborer une stratégie de communication à destination de différents publics, des professionnels, des partenaires, de son institution</p> <p>Transmettre des informations auprès des différents acteurs dans un cadre éthique</p> <p>Appréhender et mobiliser l'environnement numérique</p>	<p>Epreuve : écrits professionnels</p> <p>L'épreuve consiste à partir d'un dossier documenté à destination d'un tiers, proposé par l'établissement de formation, en l'élaboration d'un écrit professionnel (note de synthèse, note d'information, note d'aide à la décision, rapport social...)</p> <p>Devoir sur table d'une durée de 4 heures.</p> <p>Correcteurs : un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur</p>

RNCP37678BC07 - Connaissance et analyse des contextes institutionnels

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Développer des actions en partenariat, en réseau et participer à la dynamique institutionnelle</p> <p>Respecter les logiques institutionnelles et les stratégies organisationnelles</p> <p>Participer à l'élaboration de documents contractuels avec les partenaires</p>	<p>Bloc de compétences validé en brevet de technicien supérieur « économie sociale familiale »</p>

RNCP37678BC08 - Mobilisation des acteurs et des partenaires

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Représenter le service, l'établissement, l'institution</p> <p>S'inscrire dans un travail d'équipe en interne, pluriprofessionnel, pluri-institutionnel</p> <p>Identifier et analyser les dynamiques territoriales</p> <p>Inscrire des actions en partenariat et en réseau dans une dynamique territoriale</p> <p>Assurer une fonction de médiation et de négociation</p> <p>Assurer une veille sur les politiques publiques</p>	<p>Epreuve : analyse des relations partenariales L'épreuve consiste en une note d'analyse d'une situation partenariale rencontrée en formation pratique. L'épreuve est organisée comme suit : réécriture individuelle d'une note d'analyse de 8 à 10 pages soutenance individuelle de la note d'analyse d'une durée de 30 minutes dont 10 minutes de présentation par le candidat et 20 minutes d'échanges avec les examinateurs. Correcteurs : un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur</p>

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

En application de l'article D. 451-8 du code de l'action sociale et des familles, les blocs de compétences 5 à 8 des diplômes du travail social mentionnés au 16^e de l'article D. 612-32-2 du code de l'éducation sont correspondants et sont donc réputés acquis et transférables entre ces diplômes.

Ces titulaires sont dispensés des formations et des épreuves de certification correspondantes.

L'obtention de la certification est conditionnée par la validation des huit blocs de compétences. Les blocs de compétences n° 5 et n°7 sont validés par des épreuves attachées à la certification du brevet de technicien supérieur économie sociale familiale.

Secteur d'activité et type d'emploi

Secteurs d'activités :

Employeurs

Collectivités territoriales, associations, entreprises, établissements publics, les trois fonctions publiques (Etat, Hospitalière, Territoriale)...

Politiques sociales

Insertion sociale et professionnelle, protection de l'enfance, famille, santé, social et médico-social, service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD), aide sociale à l'enfance, logement...

Lieux d'intervention

Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), bailleurs publics et privés, hôpitaux, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), foyers de jeunes travailleurs, foyer d'accueil, accueil éducatif en milieu ouvert et fermé, centres sociaux...

Type d'emplois accessibles :

conseiller en économie sociale familiale

Code(s) ROME :

K1201 - Action sociale

Références juridiques des réglementations d'activité :

Voie d'accès

Le cas échant, prérequis à l'entrée en formation :

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- 01** Etre titulaire du baccalauréat ;
- 02** Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau 4

Le cas échant, prérequis à la validation de la certification :

Pré-requis distincts pour les blocs de compétences :

Non

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		<p>1° Un enseignant-chercheur, président du jury ;</p> <p>2° Le préfet de région ou son représentant, vice-président du jury ;</p> <p>3° Le recteur d'académie ou son représentant, vice-président du jury ;</p> <p>4° Des formateurs ou des enseignants d'établissements de formation préparant au diplôme d'Etat correspondant ;</p> <p>5° Pour un quart au moins de ses membres, des représentants qualifiés de la profession pour moitié employeurs et pour moitié salariés.</p> <p>Lorsque le jury est nommé par le préfet de région, son président est désigné après avis des recteurs d'académie concernés.</p>	-
En contrat d'apprentissage	X		<p>1° Un enseignant-chercheur, président du jury ;</p> <p>2° Le préfet de région ou son représentant, vice-président du jury ;</p> <p>3° Le recteur d'académie ou son représentant, vice-président du jury ;</p> <p>4° Des formateurs ou des enseignants d'établissements de formation préparant au diplôme d'Etat correspondant ;</p> <p>5° Pour un quart au moins de ses membres, des représentants qualifiés de la profession pour moitié employeurs et pour moitié salariés.</p>	-

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
			Lorsque le jury est nommé par le préfet de région, son président est désigné après avis des recteurs d'académie concernés.	
Après un parcours de formation continue	X		<p>1^o Un enseignant-chercheur, président du jury ; 2^o Le préfet de région ou son représentant, vice-président du jury ; 3^o Le recteur d'académie ou son représentant, vice-président du jury ; 4^o Des formateurs ou des enseignants d'établissements de formation préparant au diplôme d'Etat correspondant ; 5^o Pour un quart au moins de ses membres, des représentants qualifiés de la profession pour moitié employeurs et pour moitié salariés.</p> <p>Lorsque le jury est nommé par le préfet de région, son président est désigné après avis des recteurs d'académie concernés.</p>	-
En contrat de professionnalisation	X		<p>1^o Un enseignant-chercheur, président du jury ; 2^o Le préfet de région ou son représentant, vice-président du jury ; 3^o Le recteur d'académie ou son représentant, vice-président du jury ; 4^o Des formateurs ou des enseignants d'établissements de formation préparant au diplôme d'Etat correspondant ; 5^o Pour un quart au moins de ses membres, des représentants qualifiés de la profession pour moitié employeurs et pour moitié salariés.</p> <p>Lorsque le jury est nommé par le préfet de région, son président est désigné après avis des recteurs d'académie concernés.</p>	-
Par candidature individuelle		X	-	-
Par expérience	X		<p>1^o Un enseignant-chercheur, président du jury ; 2^o Le préfet de région ou son représentant, vice-président du jury ; 3^o Le recteur d'académie ou son représentant, vice-président du jury ; 4^o Des formateurs ou des enseignants d'établissements de formation préparant au diplôme d'Etat correspondant ; 5^o Pour un quart au moins de ses membres, des représentants qualifiés de la profession pour moitié employeurs et pour moitié salariés.</p> <p>Lorsque le jury est nommé par le préfet de région, son président est désigné après avis des recteurs d'académie concernés.</p>	-

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Certifications professionnelles enregistrées au RNCP en correspondance partielle :

Bloc(s) de compétences concernés	Code et intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance partielle	Bloc(s) de compétences en correspondance partielle
RNCP37678BC06 - Communication professionnelle en travail social ET RNCP37678BC08 - Mobilisation des acteurs et des partenaires	<u>RNCP34824 - DE - Diplôme d'Etat d'assistant de service social</u>	RNCP34824BC06 - Communication professionnelle en travail social ET RNCP34824BC08 - Mobilisation des acteurs et des partenaires
RNCP37678BC06 - Communication professionnelle en travail social ET RNCP37678BC08 - Mobilisation des acteurs et des partenaires	<u>RNCP34825 - DE - Educateur spécialisé</u>	RNCP34825BC06 - Communication professionnelle en travail social ET RNCP34825BC08 - Mobilisation des acteurs et des partenaires
RNCP37678BC06 - Communication professionnelle en travail social ET RNCP37678BC08 - Mobilisation des acteurs et des partenaires	<u>RNCP34827 - DE - Educateur de jeunes enfants</u>	RNCP34827BC06 - Communication professionnelle en travail social ET RNCP34827BC08 - Mobilisation des acteurs et des partenaires
RNCP37678BC06 - Communication professionnelle en travail social ET RNCP37678BC08 - Mobilisation des acteurs et des partenaires	<u>RNCP34828 - DE - Educateur technique spécialisé</u>	RNCP34828BC06 - Communication professionnelle en travail social ET RNCP34828BC08 - Mobilisation des acteurs et des partenaires

Anciennes versions de la certification professionnelle reconnues en correspondance totale :

Code et intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance
<u>RNCP34826 - DE - Conseiller en économie sociale familiale</u>

Base légale

Référence au(x) texte(s) règlementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
23/08/2018	Décret n° 2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
31/07/2020	Arrêté du 31 juillet 2020 définissant les blocs de compétences du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale et portant modification de l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale
23/08/2018	Arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau 6
23/08/2018	Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale

Date de publication de la fiche	12-06-2023
Date de début des parcours certifiants	01-09-2023
Date d'échéance de l'enregistrement	31-08-2026

Pour plus d'informations

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :

[Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](https://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032424411&dateTexte=&affichType=DOSSIER&op=afficherTexte)

Liste des organismes préparant à la certification :

[Liste des organismes préparant à la certification](#)

Historique des changements de certificateurs :

Nom légal du certificateur	Siret du certificateur	Action	Date de la modification
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE	11004401300040	Est ajouté	01-07-2023

Certification(s) antérieure(s) :

Code de la fiche	Intitulé de la certification remplacée
<u>RNCP34826</u>	DE - Conseiller en économie sociale familiale

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation